





À partir du 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous serez appelé à élire vos représentants lors des élections professionnelles de l'Éducation nationale. Le vote sera électronique.

# POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE, CONSERVEZ VOTRE IDENTIFIANT DE VOTE





PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE PLUS FORTS, **DÈS LE 27 NOVEMBRE**,









À partir du 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous serez appelé à élire vos représentants lors des élections professionnelles de l'Éducation nationale. Le vote sera électronique.

# POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE, IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE



## CONSULTATION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Pour consulter la liste électorale et la liste de vos scrutins, dès le 16 octobre, rendez vous sur votre compte électeur.

Vous êtes professeur-e des écoles, instituteur, institutrice ou PEGC

vous avez 4 scrutins.

Vous êtes directeur ou directrice de SEGPA, d'EREA ou d'établissement spécialisé

vous avez 5 scrutins.

#### Vous êtes PE STAGIAIRE

vous avez 2 scrutins.

Vous êtes AED, AESH, assistant-e en langue

> vous avez 3 scrutins\*.

### Vous êtes en CUI ou EAP

- vous avez 2 scrutins\*.
- \* sous réserve de la date et de la durée du contrat



Vous pouvez contester en ligne ou vous adresser à votre section départementale du SNUipp-FSU.

Vous n'avez pas encore créé votre compte électeur?

Voter, c'est facile :

http://elections2014. snuipp.fr Contactez votre section départementale :

www.snuipp.fr/ -Les-sections-

PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE PLUS FORTS, **DÈS LE 27 NOVEMBRE.** 

